



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100301

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Salle Municipale Saint Augustin. Réhabilitation. Aménagement
d'une médiathèque. Maîtrise d'oeuvre sans concours.
Signature du marché. Autorisation.***

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20090511 du 28 septembre 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres restreint en vue de confier la réhabilitation de la salle Saint Augustin à un maître d'œuvre privé.

Selon les dispositions de l'article 24 du code des marchés publics, le jury a agréé 7 candidats qui ont remis une offre.

Après examen des propositions, l'offre du groupement DESHOULIERES/ JEANNEAU/ ATCE Ingénierie/ VIAM Acoustique a été retenue dans les conditions suivantes :

Coût prévisionnel des travaux Co	2 926 420 € HT
Taux de rémunération	10,226 %
Forfait provisoire de rémunération Co x t	299 255,71 € HT
TVA	58 654,12 €
Soit	357 909,83 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74-II.1^{er} du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE

